



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2020-011

PUBLIÉ LE 30 JANVIER 2020

Sommaire

SPC

32-2020-01-30-003 - Arrêté portant habilitation de la SARL LE RAY en vue d'établir les certificats de conformité des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département du Gers (2 pages)

Page 3

SPC

32-2020-01-30-003

Arrêté portant habilitation de la SARL LE RAY en vue
d'établir les certificats de conformité des demandes
d'autorisation d'exploitation commerciale pour le
département du Gers



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFETE du GERS

Sous-préfecture
de Condom

ARRÊTÉ

Portant habilitation de la SARL CABINET LE RAY en vue d'établir les certificats de conformité des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département du Gers

LA PREFETE DU GERS
*Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

VU le code de commerce, et notamment ses articles L.752-23 et R.752-44-2 à R.752-44-6 ;

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la procédure devant la commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;

VU le décret n° 2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commerciales et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté ministériel du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L.752-23 du code de commerce ;

VU la demande d'habilitation déposée le 30 janvier 2020 par la société **CABINET LE RAY** dont le siège social est situé 11, Place Jules Ferry à Lorient (56100), représentée par M. Stéphane GANG en sa qualité de gérant, en vue d'établir les certificats de conformité des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département du Gers ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète de Condom ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'habilitation n° **HCC/CDAC32/2020/005** de la société **CABINET LE RAY** dont le siège social est situé 11, Place Jules Ferry à Lorient (56100), représentée par M. Stéphane GANG en sa qualité de gérant, en vue d'établir les certificats de conformité des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département du Gers, est accordée.

Article 2 – La présente habilitation est valable sur l'ensemble du département du Gers pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite.

Article 3 – Les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation sont les suivantes :
- M. Régis BENARD,
- M. François QUER.

Article 4 – L’habilitation peut être retirée par le préfet si l’organisme ne remplit plus les conditions d’obtention, de mise à jour ou d’exercice mentionnées à l’article R 752-44-2.

Article 5 – L’habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- . non respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définie en application des dispositions des articles L.752-23, R.752-44-2 à R.752-44-6 du code du commerce ;
- . non exercice ou cessation d’exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- . atteinte à l’ordre public ou danger pour la sécurité publique.

Article 6 – Le présent arrêté peut faire l’objet, dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification :

- . d’un recours gracieux auprès de la préfète du Gers (service et adresse sus-mentionnés) ;
- . d’un recours hiérarchique auprès du secrétariat de la Commission nationale de l’aménagement commercial (CNAC) – Bureau de l’aménagement commercial – Direction générale des entreprises (DGE) – Ministère de l’économie et des Finances – 61, boulevard Vincent Auriol 75703 Paris cedex 13 ;
- . d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau – 50 Cours Lyautey – Villa Noulibos -64010 Pau Cedex.

La juridiction compétente peut aussi être saisie par l’application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 7 – Madame la sous-préfète de Condom est chargée de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l’Etat dans le département du Gers et dont une copie sera notifiée à M. Stéphane GANG.

Condom, le 30 janvier 2020

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète de Condom



Isabelle SENDRANE